



# Communiqué de Presse

La Ville de Petit-Bourg vous informe

**Le jeudi 13 Avril 2023**

## La Ville de Petit-Bourg a voté son budget primitif 2023 en équilibre avec l'ambition qu'il soit porteur de solidité, d'avenir et protecteur des intérêts des Petits-Bourgeois.

*Temps fort de la démocratie locale, les conseillers municipaux se sont réunis hier lors du 3ème Conseil Municipal de l'année. Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire M. Philippe DEZAC a présenté la juste concordance des résultats du compte de gestion de l'année écoulée à celui du compte administratif de la Ville. Les élus ont ensuite approuvé le budget primitif 2023 et statué sur plusieurs sujets.*

**LE BUDGET PRIMITIF 2023** : Pour une gestion saine et la réalisation d'un programme d'investissements au service de la population

**Le budget présenté et adopté par les élus s'élève à 62 771 017,70€ dont 41 181 499,16€ en section de fonctionnement et 21 589 518,54€, en section d'investissement.**

Construit dans une période contrainte quant à l'évolution de l'économie, le budget a été élaboré sur la base de recettes avérées, sincères et vérifiables. Il tient compte par ailleurs des incertitudes générées par l'importance de l'inflation et ses conséquences (augmentation forte des coûts des travaux publics, de l'alimentation, de l'électricité et des difficultés d'approvisionnement) mais aussi de la soutenabilité de la dépense pour les finances communales.

Ainsi, de part une gestion saine et la prise en compte de l'augmentation structurelle des dépenses liées au contexte économique et aux évolutions en matière de dépenses de personnel (reconstitution des carrières, recrutement, revalorisation de la valeur du point d'indice de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022), **la municipalité s'est fixée comme objectifs budgétaires et financiers pour l'année 2023** : la maîtrise continue des dépenses de fonctionnement, la non-augmentation des taux communaux des impôts locaux, l'optimisation des recettes de fonctionnement par l'activation d'autres leviers pour continuer à dégager des marges de manœuvre financières, ou encore la poursuite du désendettement (aucun nouvel emprunt n'a d'ailleurs été contracté en 2022).

**Une programmation pluriannuelle d'investissements en faveur du Projet Territorial Communal**

L'année 2023 sera consacrée à la poursuite du déploiement du projet politique de la municipalité en priorisant la rénovation des structures communales et le déploiement des politiques publiques municipales au service de la population. La réhabilitation des bâtiments communaux visera à la fois l'amélioration des conditions d'accueil de proximité du public mais également à l'amélioration des conditions de travail des agents communaux.

Aussi, en 2023, dans le cadre de la stratégie de développement du territoire, la Ville de Petit-Bourg entend capitaliser sur les atouts de la commune et poursuivre l'essor de son attractivité. Il s'agira notamment de valoriser le littoral et son plan d'eau exceptionnel, de conforter le rôle fédérateur du

Bourg par la requalification de l'espace urbain, l'aménagement et la mise en valeur d'espaces naturels et urbains ou encore l'implantation d'équipements structurants. Il s'agira enfin d'accentuer le développement équilibré du territoire par la structuration de pôles de vie secondaire et équipés.

#### **AUTRES POINTS ADOPTÉS LORS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- La demande de subvention à l'Office Français de la Biodiversité au titre de la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité communale de la Ville de Petit-Bourg
- Le Plan de financement de l'opération intitulée « Relogement de la Police Municipale et installation de la Direction de la Prévention, de la Tranquillité et de la Sécurité Publique »
- Le Plan de financement de l'opération intitulée « installation d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite à la Mairie de Petit-Bourg »
- L'attribution de subvention à la Commune de Petit-Bourg par le Conseil Départemental au titre du Fonds d'Aide aux Communes (FAC) : Année 2022
- La libération de retenues de garantie au titre du marché 12.019 : Entretien et grosses réparations de bâtiments communaux.
- Le financement dans le cadre de l'organisation du Grand Marché aux plantes du Nord Basse-Terre du 20 au 21 mai 2023
- Les modifications de délibérations relatives à la création d'emplois permanents

**Contact Presse :** Marine FLORY – [marine.flory@ville-petitbourg.fr](mailto:marine.flory@ville-petitbourg.fr) – 0690 76 32 53